

**REGLEMENT – 1er RALLYE MOTO de l'EDSR des Landes.
Dimanche 27 mai 2018**

Article 1 : L'Escadron Départemental de Sécurité Routière du Groupement de Gendarmerie des LANDES, organise une journée de sécurité routière destinée aux motards, dénommée « **1er Rallye Moto - EDSR des Landes** », ouverte aux motocyclistes en véhicule 2 et 3 roues ou side-car, d'une cylindrée supérieure ou égale à 250 CM3, en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur, dotés d'organes de sécurité et de manœuvre en parfait état de marche. Le port des équipements de sécurité obligatoires et conformes à la réglementation en vigueur est impératif.

Article 2 : Les inscriptions seront reçues dans l'ordre de leur arrivée avec la somme correspondante au montant de la participation, jusqu'à concurrence de 60 engagés. Une priorité sera accordée aux nouveaux permis de conduire ou pilotes reprenant la moto après une longue interruption. **La date limite d'inscription est fixée au vendredi 11 mai 2018.** Afin de couvrir les frais d'organisation l'inscription est fixé à **15€ par moto** et supplément de **10€ par passager**, intégrant un petit déjeuner d'accueil. Les repas seront à la charge des participants auprès de prestataires indépendants présents sur site.

Article 3 : PRÉSENTATION AU DÉPART.

Les premiers départs étant donnés à partir de 09 heures, le rassemblement est proposé à 08H00 sur le parking de BRICO LECLERC à Mont de Marsan. Les inscrits devront se présenter au stand « DEPARTS » pour pointage, dès leur arrivée afin de percevoir un itinéraire ainsi qu'un dossard qu'ils porteront durant tout le circuit. Les réservoirs des machines seront pleins et les pilotes seront porteurs des pièces suivantes :

- **Permis de conduire - assurance en cours de validité - Carte grise de la motocyclette.**

Les motocyclettes non conforme à la législation en vigueur ne seront pas autorisées à prendre le départ. Il en est de même en ce qui concerne les équipements de sécurité des passagers.

L'échange de Dossard est éliminatoire. Les inscrits recevront un numéro qui conditionnera le sens du départ sur le circuit touristique.

Article 4 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE.

Cette journée organisée dans le cadre de la Sécurité Routière n'est pas une compétition. **La bonne conduite doit être le souci principal de tous les concurrents.**

a) **Circuit touristique du matin.**

L'itinéraire est simple et s'effectue individuellement. Il est remis aux concurrents lors du pointage et précise l'heure de départ prévue. Les départs sont donnés toutes les 2 minutes en alternant les sens du circuit. Sens « *Direct* » pour les dossards pairs et inverse pour les dossards impairs, comme inscrit sur les documents remis au pilote.

Le pilote effectue son parcours dans un délai et sur une distance, les plus proches de ceux réalisés par l'organisation. Ces références non fournies, ont été obtenues dans des conditions de roulage optimales et en respectant le code de la route. De plus, lors de son passage dans chacun des trois ateliers-étapes du circuit, le pilote est soumis à des questions en rapport avec le thème de la journée, qui ont pour objectif d'entraîner des pénalités ou bonifications. Les temps d'arrêts pointés font aussi l'objet de pénalités. Enfin, l'organisation place des points de contrôles vitesses qui peuvent **entraîner** des pénalités au pointage final.

Le non passage aux différents ateliers entraîne le déclassement de l'inscrit.

L'organisation se réserve le droit d'éliminer tout pilote dont le comportement serait manifestement en contradiction avec le principe la journée. Tout exclusion du rallye pour des motifs de non-respect du présent règlement ne peut donner droit au remboursement de l'inscription.

b) **Manifestations de l'après-midi.**

Un plateau de maniabilité est mis en œuvre au profit de tout motocycliste y compris visiteur de l'après midi, il permet en priorité aux inscrits du matin de récupérer des bonifications comptant pour le classement final. Ce classement étant donné à partir de 17H00, cette partie ne pourra plus être validée au delà de 16H30. Outre ce plateau, divers stands sont destinés aux partenaires et exposant invités, à l'issue du circuit et jusqu'à 16H30. Enfin, une démonstration d'un **accident routier par un cascadeur professionnel** et une intervention des secours routiers animeront une partie de l'après midi. Cette journée prendra fin à 17H00.

Article 5 : L'appréciation des participants sur les trois ateliers portera sur les points suivants :

- Connaissance du code de la route
- Connaissance motocycliste
- Connaissances générales

Article 6 : Les causes d'éliminations sont les suivantes :

- Absence au départ
- Infraction grave au code de la route
- Non-port du dossard
- Refus de se soumettre aux injonctions des organisateurs.

Article 7 : S'agissant d'une épreuve de circulation individuelle, il est recommandé d'éviter les regroupements, en respectant les consignes et délais impartis.

Article 8 : A l'issue de l'épreuve, un jury établira un classement au vu des résultats des épreuves. La proclamation de ces résultats donnera lieu à une remise de lots. Le classement est subordonné à l'application d'un barème établi à cet effet.

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit, en cas de nécessité, de modifier toute disposition stipulée dans le présent règlement.

Article 10 : Chaque participant doit vérifier que son assurance couvre les sinistres susceptibles de survenir durant le circuit touristique individuel ainsi que sur le plateau maniabilité. A défaut, il ne pourra être intenté aucune action en justice contre l'état.

Article 11 : La participation au rallye entraîne pour chaque concurrent l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 12: LE CONCURRENT RENONCE A TOUT RECOURS CONTRE L'ETAT.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



JOURNEE SECURITE ROUTIERE

**1er Rallye Motocycliste
de l'Escadron Départemental
de Sécurité Routière des Landes.**

Dimanche 27 Mai 2018



**EDSR - Groupement de
Gendarmerie Départementale
des Landes**



Nos Partenaires

Rond Point de Carrefour
465 Avenue du Maréchal Juin
40000 Mont de Marsan

K-Life
Kawasaki MDM

Tél. 05 58 75 20 26

mail : k-life.mdm@hotmail.fr



Vincent Motos

SUZUKI   PIAGGIO

Route de Bayonne
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT
Tél. 05 58 75 05 29
Fax 05 58 75 74 73

vincent.motos@wanadoo.fr
www.vincent-motos.fr



DAFY MOTO
MONT DE MARSAN

Z.I. du Beziat - rue de l'Arayade - 40280 Saint Pierre du Mont
Tél : 05 58 75 35 48 - Fax : 09 66 82 71 26
mont-de-marsan@daly-moto.fr

VENTES EQUIPEMENTS - ATELIER REPARATION - CONSEIL ACHAT



 **lafourcode**
AMBIANCEMENT - PAYSAGISME - BALAIAGE



 **INTERSPORT**



 **JARDI**
E.Leclerc 



 **BRICO**
E.Leclerc 


S.A.S BRICOLANDES
1234 Avenue du vignau
40000 MONT DE MARSAN



**SOCIETE
GENERALE**

 **BFM**
BANQUE FÉDÉRALE MUTUALISTE



<p align="center">BULLETIN D'INSCRIPTION 1er Rallye Moto de l'EDSR des Landes 2018 Réservé aux motos d'au moins 250 Cm³</p>		Réservé EDSR N° dossard
RENSEIGNEMENTS PILOTE & PASSAGER		
NOM PILOTE :	PRENOM	
Adresse >		
PERMIS DE CONDUIRE > N° _____		
délivré le _____ à _____		
Qualité > Interruption moto depuis _____ : Probatoire jusqu'au : _____		
NOM PASSAGER:	PRENOM	AGES
		___ / ___
RENSEIGNEMENTS MOTOCYCLETTE		
Marque – Modèle	Cylindrée	Immatriculation
ASSURANCE		
COMPAGNIE > _____	VALIDITÉ :	
POLICE N° > _____	DU _____ AU _____	
INSCRIPTIONS	MOTO 15 € <input type="checkbox"/>	Passager 10 € <input type="checkbox"/>
TOTAL = _____ €. A régler par chèque à l'ordre de : EDSR TEAM 40		

Ce bulletin est à retourner accompagné du règlement ci-dessus à :

Escadron départemental de sécurité routière des Landes
50, rue Pierre BENOIT 40 000 MONT-DE-MARSAN

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du rallye

Informations : ☎ : 05.58.06.56.19 - @ rallyeedsr40@gmail.com

PARTIE A CONSERVER PAR LE PARTICIPANT.

THEMES :

Sécurité routière, maniabilité moto, réglementation, découverte des paysages.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les bulletins d'inscription doivent être déposés auprès de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière, 50, rue Pierre BENOIT - 40000 MONT DE MARSAN, accompagné du chèque correspondant au montant total des inscriptions à l'ordre de **association EDSR TEAM 40**

Seuls seront pris en compte les bulletins accompagnés du règlement reçus avant la clôture des inscriptions fixée au Vendredi **11 mai 2018**

Le nombre de participants est limité à 60 équipages parmi lesquels une forte proportion de jeunes permis ou de reprise de la motocyclette après une longue interruption.

➡ Ne pas oublier :

- La carte grise de votre moto
- Votre assurance
- Votre permis de conduire
- Votre carte bancaire (Carburant au départ)
- Éventuellement un téléphone portable (en cas de panne)
- 1 Stylo et carte routière des Landes (secteur Chalosse et Tarusate) et prévoir un vêtement de pluie.

Rendez-vous dimanche 27 Mai 2018 à 08 heures 00 à :

Parking de BRICO LECLERC
234 Avenue du Vignau, 40006 Mont-de-Marsan
Arrivée par RD 932E.

Dés votre arrivée, plein de carburant fait, vous devez vous rendre au pointage Départ où votre dossard vous est remis avec un numéro et un ordre de passage. Chiffre Pair sens du circuit « Direct », chiffre impair sens « Rétro ». Vous Disposez d'un petit déjeuner d'accueil à proximité (Café – boissons – Viennoiseries). Les premiers départs sont donnés à partir de 09H00. Présentez vous 5 minutes avant.

Les repas de midi sont à votre charge, dans l'une des « FOOD-TRUCK » installés sur site ou dans les établissements de la zone commerciale.

La remise des lots se déroulera à partir de 17 heures 00.